

# *règlement*

Chaque concurrent déclare participer au 15 ème Raid Sud Deux-Sèvres se déroulant les 02 et 03 juin 2012 en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer. Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve. Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement, certifié être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant et après cette épreuve.

L'organisation refusera le départ à tout concurrent qui n'aura pas fourni de certificat médical original datant de moins de 6 mois de non contre indication à la pratique du Raid Nature Multisports. Le jury peut décider, sur avis médical de mettre un compétiteur hors course. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à appliquer le traitement qui s'imposerait sur le plan médical ou chirurgical.

Les coureurs s'engagent à respecter scrupuleusement le code de la route à pied et en VTT. Aucune route ni intersection n'est protégée par l'organisation. C'est au coureur d'aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence. Pour la progression de nuit les concurrents doivent obligatoirement être équipés de dispositifs réfléchissants et d'éclairage sous peine d'être disqualifiés. Dans chaque atelier les concurrents devront observer les règles de sécurité et de bon voisinage qui seront rappelées par l'encadrement. Les participants s'engagent à respecter le cadre naturel ainsi que les autres usagers des lieux traversés.

Chaque équipe gère sa nourriture, sa boisson, sa progression et ses temps de repos de façon autonome, en tenant compte des heures maximales d'arrivée à l'issue de chaque épreuve. L'équipe doit rester soudée et solidaire pendant toute la durée de l'épreuve, c'est le temps du dernier qui sera pris en considération. Des contrôles inopinés seront effectués sur n'importe quel point du parcours par les commissaires de course pendant le Raid, toute l'équipe qui sera contrôlée non complète se verra infliger une pénalité en temps importante. En cas de scission dans une équipe, c'est la position du capitaine qui sera prise en considération. Les changements d'équipiers en cours d'épreuve ne sont pas permis. Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au point de contrôle le plus proche. La possession d'un téléphone portable même s'il ne couvre pas la totalité du parcours est obligatoire. Des numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents. En cas de force majeure, une équipe peut être autorisée à continuer incomplète, en accord avec l'organisation, moyennant une pénalité. Toutes les équipes seront classées.

Le recours à toute aide extérieure enfreignant l'esprit de loyauté qui doit animer ce genre de manifestation (transport en voiture, repérage par des tiers personnes, GPS, talkies-walkies...) au même titre de la non-observation des consignes de sécurité entraîneront la pénalisation, voire la disqualification de l'équipe (décision prise par l'organisation).

Les participants s'engagent, à accepter sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire. L'organisation se réserve le droit de refuser un nom d'équipe qui serait déplacé au regard de l'esprit véhiculé par le Raid Nature.

L'association « Flying Sangliers » organisatrice du Raid à souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur.

**Flying Sangliers – Association Loi 1901 N° 0792007325 – Agrément Jeunesse et Sport S2001-07**

**SIÈGE SOCIAL : Route de Niort 79370 Celles sur Belle**

Tel : 06-71-58-15-89 Fax : 05-49-32-94-80 Email : [flyingsangliers79@free.fr](mailto:flyingsangliers79@free.fr)

Site Internet : <http://www.flyingsangliers.com>